

## DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,


- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- *Vu la délibération du Bureau de la CCIR Hauts-de-France en date du 21 juin 2018, actant la vente de la maison des Dockers 89 rue de Moscou à Calais située sur la parcelle BL 127 de 304 m<sup>2</sup> au bénéfice de société Asalink pour un montant de 25K€ HT/HD.*

### Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Fabrice GILLET** Directeur Exécutif, *ou en cas d'absence à Monsieur Philippe DEVILLIERS*, Directeur immobilier, à l'effet de signer l'ensemble des actes nécessaires aux formalités afférentes à cette rétrocession.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 14 décembre 2018



**Philippe HOURDAIN**  
Président